

Pour plus de
renseignements
demandez-nous conseil.



Clinique Vétérinaire des Gratte-ciel
Drs Maubant et Dunoguez
135 Cours Emile Zola
69100 Villeurbanne
04 78 84 46 70

La Vaccination du Chien



FICHE CONSEIL

La vaccination est un acte qui permet de protéger votre chien contre des maladies malheureusement mortelles le plus souvent, certaines étant même contagieuses pour l'homme.

Votre chien peut ainsi être protégé contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose, le Rage, la Piroplasmose et certaines maladies respiratoires.

Maladie de Carré : maladie virale associant des symptômes digestifs, respiratoires, nerveux, cutanés ainsi qu'une hyperthermie. Son évolution est généralement mortelle surtout chez les jeunes animaux ou les vieux chiens non vaccinés.

Hépatite de Rubarth : maladie virale, contagieuse, à l'origine d'une hépatite (atteinte du foie) dont l'évolution est le plus souvent favorable sauf sur les jeunes animaux. Elle est peu rencontrée.

Parvovirose : maladie virale se manifestant par une forte diarrhée ainsi que des vomissements très marqués. Très contagieuse, elle se propage vite dans un effectif (chenil, élevage...). Son issue est le plus souvent fatale surtout sur de jeunes chiots non vaccinés.

Leptospirose : maladie due à un germe en forme de spire. La contamination se fait lors de baignade dans des mares, étangs ou rivières, ou par contact avec des urines de rongeurs contaminés. Cette maladie est transmissible à l'homme et peut être mortelle. Les pêcheurs et leur chien sont particulièrement exposés : dans ce cas, la vaccination est conseillée tous les 6 mois et non tous les ans comme c'est le cas pour les autres maladies. Les symptômes sont principalement une gastro-entérite hémorragique, souvent compliquée d'une insuffisance rénale aiguë. Un ictère ('jaunisse') est également fréquemment présent. Le traitement est décevant et l'issue est souvent fatale. En présence d'un animal malade, il faut éviter le contact avec les urines qui transmettent le germe.

Rage : maladie virale contagieuse pour l'homme. Les symptômes sont principalement neurologiques : modification de la voix, du comportement, accès de fureur, paralysie... et la mort est l'issue inévitable. Une particularité de cette maladie est la présence du virus dans la salive d'un chien contaminé AVANT que ce dernier ne présente de symptômes (jusqu'à 14 jours au maximum). C'est pourquoi tout animal qui mord une personne doit faire l'objet de 3 visites sanitaires auprès d'un vétérinaire, la première visite devant se faire dans les 24 heures après la morsure ; ceci même si le chien ou le chat est vacciné contre la rage. La législation concernant cette maladie est stricte. Ainsi, la vaccination, l'identification et un passeport sont **OBLIGATOIRES** pour tout transit vers un pays étranger ou les DOM-TOM. Attention, pour être valable, une primo-vaccination doit être réalisé au moins 3 semaines avant le départ, et dans certains cas une prise de sang peut être nécessaire. En France, la vaccination n'est plus obligatoire mais reste fortement conseillée.

Piroplasmose : maladie due à un parasite transmis par des morsures de tiques. Les principaux symptômes sont l'abattement, la fièvre, des urines couleur chocolat avec souvent des complications rénales et hépatiques. Prise à temps, cette maladie possède un traitement spécifique, mais peut laisser des séquelles au foie et aux reins. La meilleure prévention associe la vaccination et une protection du chien par des antiparasitaires externes régulièrement appliqués (surtout au printemps et en automne mais pas exclusivement car des hivers ou des étés trop doux sont favorables aux tiques). La vaccination est conseillée de préférence au début du printemps ou de l'automne.

Maladies respiratoires : plusieurs virus ou germes sont responsables de graves maladies respiratoires dont l'issue peut être mortelle. Ces maladies très contagieuses se disséminent principalement lors de rassemblement d'animaux (chenils, animaleries). La vaccination est donc surtout conseillée chez les chiens séjournant régulièrement en chenil.

Autres maladies : Dans certaines régions, des vaccins supplémentaires peuvent être conseillés. Par exemple, un vaccin contre la Leishmaniose est recommandé si vous séjournerez régulièrement le long du pourtour méditerranéen.

REPRODUCTION ET DIFFUSION INTERDITES